

COMPTE RENDU REUNION
Du 08 janvier 2020 à 11heures

Présents : Daniel POINCELET, Christian TROJA, Rémy LIEUTIER, Jean Noel NAL, Daniel ROBERT,
Excusé : David BORELY (pouvoir donné à Rémy LIEUTIER), Christian GALLO (pouvoir donné à Jean Noel NAL), René ISNARD (pouvoir donné à Daniel POINCELET), Bruno VALENTINI (pouvoir donné à Joel CHRISTOPHE Suppléant)

Absent : Christian GARCIN, Gérard BARDONNENCHE, Jacques MAUREL

Secrétaire de séance : Jean Noel NAL

Présence de Mme MARTIN Véronique Trésorière de Laragne.
Mr LEAUTAUD de la Préfecture s'est excusé de son absence

Cette réunion comme tous les Conseils Syndicaux a fait l'objet d'un enregistrement. Le fichier est disponible auprès de quiconque en fait la demande.

1. Présentation du Budget primitif 2020 et vote

Le comptable rappelle les éléments du budget primitif 2020 déjà étudié lors du conseil syndical du 02 décembre 2019, précise que celui-ci a fait l'objet d'une parution en presse locale et qu'un registre des observations avait été ouvert à cet occasion.

Avant de voter le Budget primitif, le comptable apporte les éléments suivants :

Le 19 décembre 2019 l'ASA de Ventavon St Tropez a reçu deux factures EDF pour 38 688 € HT relatives au service rendu pour mise en eau anticipée avant le 15 avril 2019 et prolongation du réseau au-delà du 15 octobre 2019. Ces nouveaux éléments n'avaient pas été prise en compte et augmente l'article 6061 porté à 640 000€ pour 2020.

L'article 6413 personnel non titulaire voit sa ligne augmenter de 3 000€ dans le cadre d'une embauche en CDD pour 1 mois 1/2 d'un rédacteur afin de faire des recherches aux archives de Marseille relatifs aux droits d'eau.

Le budget Primitif est adopté à l'unanimité pour un montant de 2 005 500€ en Fonctionnement courant et 1 360 875€ en Investissement

2. Barrage des Poux Expert.

Le tribunal Administratif de Marseille a nommé un expert Mr ROUSSEAU qui devrait rendre son rapport d'expertise dans les 4 mois. La durée d'expertise pourrait être d'au moins 1 an plus les jugements par les différents niveaux de juridiction permettent d'imaginer une clôture du dossier d'ici 2027

3. Inondation Canal Domanial de Lettret à La Saulce

Le directeur rappelle les faits sur les problèmes d'ouverture des vannes de délestage lors des fortes pluies du 20 décembre 2019 ayant entraîné d'importantes inondations depuis la rigole des chênes, du canal principal (ferme Nal, Maison Gertoux, etc...) jusqu'à la RD et RN 85 et indique aux élus avoir rédigé un courrier à l'attention de Mme la Préfète dans lequel il est porté à sa connaissance le non fonctionnement de la majorité des vannes de

délestage (âgés de 130 ans). Il a été demandé à l'Etat propriétaire d'intervenir pour le remplacement des vannes ou de faire intervenir le concessionnaire EDF.

4. **Décision d'ester en justice pour contester les factures EDF ouverture et fermeture vannes 2019**

Les factures citées ci-dessus par le comptable doivent être contestées au tribunal pour cela il est nécessaire d'obtenir l'accord du conseil pour signer tous les documents par le Président dans le cadre de ce nouveau contentieux.

Le Directeur précise que la position d'EDF ne s'appuie sur aucune motivation, qu'elle est donc infondée ce que le juge administratif devrait pouvoir constater sans difficultés.

Délibération : oui à l'unanimité

5. **Réunion du 13 janvier 2019 à 17h00**

Le directeur informe le conseil que suite au vote du rôle 2019, quelques adhérents sur le canal de St Tropez ont sollicité une réunion afin d'avoir des informations sur la hausse massive du rôle 2019.

Le Directeur invite les élus à se rendre à la réunion qui se tiendra à Sisteron salle René Cassin

L'ordre du jour est épuisé

La séance est levée à 12h30

Gap le 08 janvier 2020

Le Directeur Vincent De TRUCHIS



Le Président, Daniel POINCELET

